



Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **TERAXLS**

de la société **LIFE SCIENTIFIC LTD**

enregistrée sous le n° 2025-1945

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 14 octobre 2025,

Considérant que les données disponibles ne permettent pas de s'assurer de la stabilité du produit, contenu dans les emballages de 1, 5 et 20 litres en polyéthylène haute densité / polyamide et en polyéthylène haute densité / éthylène d'alcool vinylique, au cours du stockage,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **n'est pas autorisée** dans les emballages revendiqués.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	TERAXLS CORAZON RAYTO CLODY				
Type de produit	Générique				
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4 Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972 DUBLIN 4 Irlande				
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)				
Contenant	500 g/L - diméthachlore 60 g/L - clomazone				
Produit de référence	<table border="1"> <tr> <td>Nom commercial</td><td>AXTER</td></tr> <tr> <td>N° AMM</td><td>9800343</td></tr> </table>	Nom commercial	AXTER	N° AMM	9800343
Nom commercial	AXTER				
N° AMM	9800343				
Numéro d'intrant	016-2018.01				
Numéro d'AMM	2200621				
Fonction	Herbicide				
Gamme d'usage	Professionnel				

A Maisons-Alfort, le 28/11/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)